



APPEL A CANDIDATURE POUR UN ACCOMPAGNEMENT A LA REDUCTION ET A LA VALORISATION DES DECHETS DES COLLEGES

Un appel à candidature,

Pour qui ?

Tous les collèges du département de la Charente, quel que soit le niveau d'avancement sur la question des déchets, et les actions ou pratiques déjà mises en place au sein de l'établissement.

Pour quoi ?

Vous souhaitez au sein de votre établissement :

- **Mettre en place le compostage des déchets de restauration du collège,**
pour valoriser localement ces déchets et alléger votre facture de redevance spéciale ?
ou
- **Optimiser des pratiques en lien avec la consommation de papier, le tri des déchets, les produits dangereux,**
pour produire moins de déchets et/ou mieux valoriser ceux que vous ne pouvez éviter ?

Sur ces deux options, le Département de la Charente propose de vous accompagner, techniquement et financièrement, pour vous permettre de mener à bien votre projet.

Un accompagnement,

Comment ?

Tout au long de votre projet, vous serez accompagnés par une structure compétente sur l'option que vous aurez choisie, et par la collectivité en charge des déchets dont vous dépendez. Au-delà des réponses techniques qu'il contribuera à apporter ou à faire émerger, cet accompagnement vise également à assister l'équipe projet du collège sur les aspects coordination, animation, méthodologie et sensibilisation.

Par ailleurs, la mise en œuvre de certaines pratiques signifie nécessairement la mise en place d'équipements. Le Département prendra à sa charge, en partenariat avec l'Ademe, l'achat et le financement des matériels et aménagements liés à ces projets.

Pour candidater

A l'aide de la **fiche de candidature** ci-jointe, renseignez l'option retenue, vos motivations et sujets d'intérêt. Adressez ensuite votre candidature au Président du Conseil général de la Charente, **au plus tard le lundi 7 novembre 2011**. La sélection aura lieu courant novembre, pour un démarrage des projets en décembre.

Il est précisé qu'il n'est pas attendu d'avoir un projet techniquement défini puisque c'est un des objets de la première phase.

